

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mercredi 20 décembre 2022, à 19 h 30, au 274, route 399, sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es);

Présent : Jacques Dussault (02)
Sylvie Charette (03)
Laurent Marcotte (04)
Sylvie Gauthier (05)
Martine Roy (06)

Absent : René Roy (01)

Les membres du conseil ayant reçu par courriel l'avis de la tenue de cette séance extraordinaire, ils renoncent à l'avis de convocation officiel qui devait précéder la présente séance.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

206-12-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Martine Roy et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU BUDGET**
4. **AFFECTATION DU SURPLUS**
5. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
6. **PÉRIODE DES QUESTIONS**
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire fait la lecture du discours du maire.

207-12-2022

ADOPTION DU BUDGET 2023

Il est proposé par : M. Jacques Dussault

Secondé par : Mme. Sylvie Charette

Et résolu d'adopter le budget 2023, tel que présenté;

REVENUS

Taxes	549 439 \$
Paievements tenant lieu de taxes	44 921 \$
Total des autres revenus	44 000 \$
Transferts	527 571 \$
Affectation du surplus non affecté	50 000 \$

TOTAL 1 215 931 \$

DÉPENSES

Administration générale	277 228 \$
Sécurité publique	71 988 \$
Voirie municipale	649 492 \$
Hygiène du milieu	114 163 \$
Aménagement, urbanisme & développement	66 867 \$
Loisirs et culture	34 693 \$
Frais de financement	1 500 \$

TOTAL 1 215 931 \$

Adopté

208-12-2023

AFFECTATION DU SURPLUS

AFIN d'équilibrer le budget 2023;

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte

Secondé par : Mme. Martine Roy

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil affecte le surplus non-affecté de 50 000\$.

209-12-2022

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par : M. Jacques Dussault

Secondé par : Mme. Sylvie Charette

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité adopte le programme triennal d'immobilisations tel que présenté et joint au procès-verbal.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune _____

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

210-12-2022

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jacques Dussault et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 39.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale,
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.